

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton du BEAUSSET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 12 - 19

Séance du 16 décembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Représentés : 7

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoints* : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**ACTUALISATION DES  
TARIFS**

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, Messieurs, CATTAGUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN

**BUDGET DES PORTS**

*Etaient représentés* :

*Conseillers Municipaux* : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Dans le prolongement des orientations budgétaires pour l'exercice 2015, telles qu'elles ont été exposées par Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 18 novembre

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20141217-DEL20141219-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2014  
Date de réception préfecture : 19/12/2014

2014, et compte tenu de l'avis favorable à l'unanimité du Conseil Portuaire, en sa séance du 28 novembre 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour l'exercice 2015 sur les bases suivantes, et formalisées dans les tableaux ci-dessous pour le budget des Ports :

	<b>TARIFS VOTES</b>
<b>ACTIVITES MARITIMES</b>	
<b>Liste d'attente des Ports (T.T.C.)</b>	
1ère inscription	<b>28,00 €</b>
Renouvellement annuel	<b>5,00 €</b>
<b>TARIFS PORTUAIRES (H.T.)</b>	
<b>Dériveurs à terre (par ml et par jour)</b>	<b>0,16 €/ml/j</b>
<b>Taxes d'amarrage</b>	
Usagers à l'année (par m <sup>2</sup> /an)	
≤ ou égal à 5m <sup>2</sup>	<b>249,00 €</b>
6m <sup>2</sup>	<b>292,00 €</b>
7m <sup>2</sup>	<b>335,50 €</b>
8m <sup>2</sup>	<b>379,00 €</b>
9m <sup>2</sup>	<b>422,00 €</b>
10m <sup>2</sup>	<b>465,00 €</b>
11m <sup>2</sup>	<b>487,50 €</b>
12m <sup>2</sup>	<b>509,00 €</b>
13m <sup>2</sup>	<b>530,00 €</b>
14m <sup>2</sup>	<b>552,00 €</b>
15m <sup>2</sup>	<b>573,00 €</b>
16m <sup>2</sup>	<b>596,00 €</b>
17m <sup>2</sup>	<b>617,00 €</b>
18m <sup>2</sup>	<b>638,50 €</b>
19m <sup>2</sup>	<b>660,00 €</b>
20m <sup>2</sup>	<b>682,00 €</b>
>20m <sup>2</sup>	<b>682,00 €/an + 21,60 €/m<sup>2</sup> supplémentaire/an</b>
<b>Passagers (par m<sup>2</sup>/jour)</b>	
Haute saison	<b>0,83 €/m<sup>2</sup>/j</b>
Basse saison	<b>0,34 €/m<sup>2</sup>/j</b>

<b>Professionnels (par m<sup>2</sup>/jour)</b>	
Toute l'année	0,38 €/m <sup>2</sup> /j
<b>Aire de carenage de 1 à 6 jours</b>	
0 à 5,99 mètres	8,80 €
6 à 8,99 mètres	12,00 €
9 mètres et +	15,30 €
<b>Aire de carenage + de 6 jours</b>	
0 à 5,99 mètres	21,70 €
6 à 8,99 mètres	31,60 €
9 mètres et +	42,40 €
<b>Grues Manœuvres de la grue et calages</b>	
Titulaires d'un contrat d'amarrage au port (Usagers à l'année ou passagers) - Mise à l'eau	
0 à 5,99 mètres	18,50 €
6 à 8,99 mètres	27,00 €
9 mètres et +	54,00 €
Titulaires d'un contrat d'amarrage au port (Usagers à l'année ou passagers) - Mise à terre	
0 à 5,99 mètres	18,50 €
6 à 8,99 mètres	27,00 €
9 mètres et +	54,00 €
Non usagers du port - Mise à l'eau	
0 à 5,99 mètres	37,00 €
6 à 8,99 mètres	54,00 €
9 mètres et +	108,00 €
Non usagers du port - Mise à terre	
0 à 5,99 mètres	37,00 €
6 à 8,99 mètres	54,00 €
9 mètres et +	108,00 €
<b>Forfait aire de carenage pour les professionnels de la plaisance</b>	
Tarif annuel	1 400,00 €
<b>Aire d'attente de 1 à 3 jours</b>	
0 à 5,99 mètres	4,70 €
6 à 8,99 mètres	6,80 €
9 mètres et +	8,90 €

<b>Aire d'attente de 4 à 6 jours</b>	
0 à 5,99 mètres	<b>9,40 €</b>
6 à 8,99 mètres	<b>13,60 €</b>
9 mètres et +	<b>18,00 €</b>
<b>Aire d'attente + de 6 jours</b>	
0 à 5,99 mètres	<b>18,60 €</b>
6 à 8,99 mètres	<b>27,00 €</b>
9 mètres et +	<b>35,50 €</b>
<b>Occupation d'une parcelle de terre-plein portuaire</b>	
La redevance sera révisée, en fonction de l'indice « Index Travaux Publics - TP02 - Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales » et chaque année, en application de la formule suivante : $R_n = R_o \times \frac{TP02(n)}{TP02(o)}$	
<u>Dans laquelle :</u>	<b>30 000,00 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Rn</b> : redevance à régler l'année considérée</li> <li>➤ <b>Ro</b> : redevance initiale telle qu'elle a été fixée à la signature du contrat</li> <li>➤ <b>TP02 (n)</b> : indice en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée</li> <li>➤ <b>TP02 (o)</b> : indice en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.</li> </ul>	

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les propositions d'actualisation des tarifs liés au Budget des Ports et formalisées dans le tableau ci-dessus,

Décide de l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20141217-DEL20141219-DE Date de télétransmission : 19/12/2014 Date de réception préfecture : 19/12/2014
--